



6 façons de préparer sa retraite à 60 ans

 13/09/2021

Le moment est presque arrivé pour vous de partir à la retraite. Vous avez reçu un certain nombre de documents, qui vous donnent de la visibilité sur votre date de départ et une estimation du montant de votre future pension de retraite. On vous explique comment vous projeter sur les prochaines années et comment vous préparer administrativement et financièrement à ce départ.

Faire le point sur votre future retraite

À 60 ans, vous pouvez vous faire une idée assez précise du montant de votre future pension de retraite.

Vous avez reçu votre [Relevé de situation individuelle](#) (RIS), qui détaille l'ensemble de votre carrière. Lisez ce document attentivement, car votre carrière détermine vos droits à la retraite. Si vous trouvez des erreurs ou que des périodes de travail ont été oubliées, contactez votre caisse de retraite avec les justificatifs nécessaires. Vous pouvez également consulter et corriger ces documents en ligne sur le site de l'Assurance retraite.

Vous avez également reçu une [Estimation indicative globale](#) (EIG), qui vous donne une estimation du montant de votre retraite en fonction de l'année où vous allez partir à la retraite.

À l'aide de votre estimation indicative globale, vous pouvez avoir une visibilité sur le montant de votre future pension de retraite en fonction de votre année de départ.

Déterminer votre date de départ à la retraite

C'est le bon moment pour déterminer votre âge de départ à la retraite.

Pour rappel, vous devez valider jusqu'à 172 trimestres en fonction de votre date de naissance. Si vous n'avez pas tous vos

trimestres, votre retraite sera affectée de 2 malus :

- la [décote](#), qui réduit votre pension de 1,25 % par trimestre en dessous de votre durée d'assurance ;

À noter : inversement, pour chaque trimestre de plus que votre durée d'assurance requise, vous bénéficiez d'une [surcote](#) de 1,25 %.

- le coefficient de proratisation, qui détermine le prorata entre le nombre de trimestres validés et le nombre de trimestres requis.

Supposons que vous avez 168 trimestres, alors que votre durée d'assurance requise est de 172 trimestres. Le montant de votre pension est multiplié par $168/172 = 0,97$. Cela signifie que vous ne percevrez que 97 % du montant de votre retraite.

Rachat de trimestres

Si vous ne souhaitez pas subir de malus sans décaler votre départ à la retraite, il reste une solution : le [rachat de trimestres](#). Concrètement, vous versez une certaine somme à l'assurance retraite qui valide en retour 1 trimestre. Cependant, le coût de ce rachat augmente avec l'âge et sera maximal à partir de votre soixantaine. Regardez attentivement les prix avant de prendre une décision.

Avez-vous commencé à travailler à 20 ans ?

Vous pouvez dès vos 60 ans, partir à la retraite avec le dispositif [carrière longues](#), à condition d'avoir totalisé suffisamment de trimestres pour valider la durée d'assurance requise – ce qui est normalement le cas si vous n'avez pas connu trop de périodes d'inactivité.

Progressivement lever le pied

Si vous souhaitez continuer à accumuler des droits à la retraite, mais que vous ne pouvez – ou ne voulez pas – travailler « à 100 % » ces prochaines années, vous pouvez recourir à la [retraite progressive](#). Ce dispositif vous permet de recevoir une partie de votre pension de retraite tout en continuant à travailler à temps partiel et de compléter vos trimestres.

C'est une formule intéressante, car vous continuez à cotiser et les trimestres supplémentaires vous rapportent d'autant plus sur la pension de retraite. En effet, chaque trimestre réduit votre [décote](#) (ou augmente votre [surcote](#)) et améliore votre [coefficient de proratisation](#). Un double bonus non négligeable au moment de calculer votre pension !

Qui peut m'aider sur mon dossier de retraite ?

Votre retraite est le reflet de votre vie professionnelle. Selon les différentes caisses où vous avez cotisé (de base et

complémentaire) et vos revenus, vos périodes d'inactivité (chômage, maladie, maternité...), votre pension de retraite de base et complémentaire varient. La masse d'informations prises en compte peut conduire les caisses de retraite à certaines erreurs ou oublis, qui impactent le calcul de votre retraite.

Vous pouvez vous [faire accompagner](#) par des professionnels. Ce service, payant, vous garantit que vos informations seront vérifiées (et donc que vous percevrez bien la retraite à laquelle vous avez droit) et s'occupe le cas échéant de faire les demandes de rectification. Renseignez-vous sur cette solution si vous êtes prêt à investir un peu d'argent pour gérer votre dossier retraite.

Faire le point sur votre épargne

A 60 ans, c'est aussi le moment de faire le point sur l'épargne placée tout au long de votre vie ([immobilier](#), [assurance-vie](#), [plan d'épargne retraite](#), PEA, etc.) et la manière dont vous pouvez la récupérer ainsi que la fiscalité qui s'y appliquera.

Si vous avez investi dans un plan d'épargne retraite ou un [PEA](#), c'est également le bon moment (si ce n'est pas déjà fait) de déterminer si vous préférez récupérer votre épargne sous la forme de rente ou de capital.

La [rente viagère](#) est moins souvent choisie, les seniors préférant la possibilité de récupérer l'ensemble de leur capital. Cette solution permet en effet de disposer de toutes les sommes épargnées d'un coup et si le capital n'est pas entièrement utilisé au moment de votre décès, de le transmettre à vos héritiers. Mais la rente comporte aussi ses avantages. Elle vous garantit la sécurité de **bénéficiaire d'un revenu permanent jusqu'à votre décès** là où un capital peut s'épuiser au fil des années. En effet, à 60 ans et si tout va bien, vous avez une bonne vingtaine d'années devant vous, et il peut être facile de surestimer ses besoins (et ses envies).

Pour retrouver tous les conseils sur la préparation de votre retraite en fonction de votre âge, rendez-vous dans notre [parcours retraite](#).